

37 - Opération «Jardiner naturellement» - Attribution d'une subvention au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) de la Vallée de l'Ognon

Mme TISSIER, Conseillère Municipale Déléguée, Rapporteur : En 2011, l'élaboration d'une charte «Jardiner, naturellement !» a permis de créer une nouvelle dynamique sur le jardinage naturel en Franche-Comté, incitant à réduire, voire supprimer l'utilisation des pesticides. Portée aujourd'hui par le CPIE de la Vallée de l'Ognon, elle a été soutenue techniquement et financièrement par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse. Cette charte s'adresse aux enseignes distributrices de produits phytosanitaires. Les jardinerie, magasins de bricolage et libres-services agricoles signataires se sont engagés à promouvoir les matériels, les techniques et solutions privilégiant un jardinage sans pesticides afin de baisser durablement la vente de pesticides tout en augmentant en contrepartie la vente d'articles alternatifs. Les vendeurs ont bénéficié de formations et de fiches conseils à remettre aux clients. Un programme d'animations et de sensibilisation sur cette thématique tout au long de l'année a été initié par les signataires. Ainsi, près de la moitié des magasins potentiels ont rejoint la charte la première année sur les 4 départements, 51 communes, 6 communautés d'agglomération, 36 communautés de communes et 6 syndicats de traitement des déchets (1 seul sur Besançon : Bricomarché).

Un site internet dédié a été créé : <http://www.jardiner-naturellement.org/>

Objectifs de la charte :

↳ A court et moyen terme

- former au moins un vendeur par magasin signataire aux techniques alternatives
- promouvoir les techniques naturelles de jardinage auprès du grand public
- travailler avec les distributeurs afin de privilégier des solutions sans pesticide
- faire évoluer l'offre et la demande dans les magasins signataires
- baisser la vente de pesticides tout en augmentant la vente de produits alternatifs
- développer un réseau franc-comtois d'acteurs et de compétences sur la thématique.

↳ A plus long terme

- diminuer durablement la consommation de pesticides dans les jardins et s'orienter vers le «zéro pesticides»,
- changer durablement les comportements des jardiniers amateurs vers de bonnes pratiques de jardinage.

En 2012, l'opération est reconduite. Le CPIE de la Vallée de l'Ognon et ses partenaires souhaitent amplifier l'action avec un engagement de 56 nouveaux distributeurs dont 4 ciblés sur le territoire bisontin. En parallèle des formations, des animations grand public seront conduites. Cette année, la participation financière des collectivités est demandée.

Une charte sera également rédigée à l'attention des jardiniers amateurs qui pourront s'engager en signant directement en ligne.

Une évaluation de l'opération par questionnaires et enquêtes sera réalisée. Un bilan général annuel sera présenté aux membres du comité de pilotage dont fait partie la Ville de Besançon.

Au niveau de la Ville, cette action est complémentaire aux actions engagées dans le cadre du plan de désherbage communal.

Le coût total du projet pour 2012 est estimé à 149 615 €. L'Agence de l'Eau accompagne le projet à hauteur de 50 %. La structure apporte un financement de 20 %. En complément, l'Etat, les collectivités et syndicats de traitement des déchets sont sollicités. La Ville l'est à hauteur de 1 605 € (1,07 % du coût global).

En cas d'accord, la somme de 1 605 € sera prélevée au chapitre 65.830/6574 CS 10003.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur l'attribution d'une subvention de 1 605 € au CPIE de la Vallée de l'Ognon.

«Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : Je ne vois pas de questions. C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'attribuer la subvention proposée.

Récépissé préfectoral du 29 mars 2012.